



N°2023 4861 /MSHP/SG/DGESS/DPPO

Ouagadougou, le 02 NOV 2023

La Secrétaire Générale

A

Mesdames et Messieurs :

- les Directeurs généraux ;
- les Directeurs centraux ;
- les Directeurs régionaux ;
- les Coordonnateurs et Chefs des projets et programmes

Objet : Transmission des directives de planification 2024 et des guides d'élaboration des plans d'action annuels

Dans le cadre de l'élaboration des plans d'action 2024, je vous transmets les directives de planification 2024 et les guides d'élaboration des plans d'action et des plans de travail. Les directives déclinent les grandes priorités d'action et les directives à prendre en compte dans l'élaboration des plans d'action 2024 en tenant compte des conclusions de l'analyse de situation de vos structures respectives. Les guides d'élaboration des plans d'action sont également mis à votre disposition.

Aussi, je vous invite à poursuivre l'élaboration des plans d'action 2024 de vos structures respectives. La date limite de dépôt desdits plans à la DGESS est fixée pour le **25 novembre 2023**, délai de rigueur.

Pièces jointes :

- directives de planification 2024 ;
- guides d'élaboration des plans d'action et des plans de travail.

Ampliation :

- CAB/MSHP (ATCR)

Dr Estelle Edith DABIRE / DEMBELE

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon